Nargis.fr
Published on *Mairie de Nargis* (http://www.mairie-nargis.com)

Extrait d'acte de naissance

Avance loca-pass (aide au paiement du dépôt de garantie du logement)

Mis à jour le 09 septembre 2015 par « direction de l'information légale et administrative »

L'avance loca-pass est un prêt qui permet de financer le dépôt de garantie réclamé au locataire au moment de son entrée dans les lieux.

De quoi s'agit-il ?

L'avance loca-pass est un prêt à taux zéro destiné à couvrir en tout ou partie le dépôt de garantie exigé par le propriétaire à l'entrée dans les lieux du locataire.

Elle est accordée pour la Logement occupé au moins 8 mois par an (sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure), soit par le preneur (le locataire) ou la personne avec laquelle il vit, soit par une personne à charge (particuliers) (logement vide, meublé ou structure collective) du locataire.

Conditions pour en bénéficier

Personnes concernées

L'avance loca-pass s'adresse à tout salarié, y compris préretraité, d'une entreprise privée non-agricole.

Elle s'adresse aussi à tout jeune de moins de 30 ans :

- en formation professionnelle (contrat d'apprentissage (particuliers) ou contrat de professionnalisation (particuliers)),
- ou en recherche d'emploi,
- ou étudiant salarié en contrat à durée déterminée (CDD) de 3 mois minimum, en cours

au moment de la demande d'aide,

- ou étudiant salarié justifiant d'un ou plusieurs CDD pour une durée cumulée de 3 mois, au cours des 6 mois précédant la demande d'aide,
- ou étudiant salarié justifiant d'une convention de stage d'au moins 3 mois en cours au moment de la demande d'aide,
- ou étudiant justifiant d'un statut d'étudiant boursier d'État.

Image not found
http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/savoir.jpg
A savoir

À savoir : un salarié ou préretraité d'une entreprise agricole peut bénéficier de l'avance agri-loca-pass (particuliers), sous certaines conditions.

Conditions préalables

Pouvoir bénéficier d'une avance loca-pass, il ne faut pas avoir préalablement :

- obtenu une autre avance loca-pass qui soit en cours de remboursement pour un autre logement,
- ou déposé auprès d'un autre organisme Action logement une demande d'avance loca-pass pour le même logement,
- ou obtenu une aide de même nature accordée par le fonds de solidarité pour le logement (FSL) (particuliers),
- ou déposé un dossier de surendettement (particuliers) auprès de la Banque de France.

Démarche

Le locataire doit faire sa demande au plus tard 2 mois après son entrée dans les lieux.

La demande se fait à l'aide du formulaire suivant :

Formulaire : Faire une demande Loca-Pass (particuliers)

Montant de l'aide

Le montant de l'aide s'élève au maximum à *500* ¤.

Image not found
A savoir
http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/savoir.jpg

À savoir : l'avance loca-pass peut se cumuler avec la garantie loca-pass (particuliers) pour le même logement, sous réserve de respecter les conditions d'octroi.

Remboursement

L'avance doit être remboursée :

- dans les 3 années qui suivent son obtention avec possibilité d'une première période de différé de paiement de 3 mois,
- et avec des mensualités d'un montant minimum de *20* ¤.

En cas de bail d'une durée inférieure à 3 ans (cas des locations meublées), la durée du prêt est alignée sur la durée du bail.

En cas de départ anticipé du logement, c'est-à-dire avant la fin du bail, le solde doit être remboursé dans un délai maximum de 3 mois.

Pour en savoir plus

- Action logement : aides à la location - Information pratique - Action logement
- Avance agri-loca-pass - 912.8 KB - Information pratique - Action logement

Services et formulaires en ligne

- **Faire une demande Loca-Pass**

  - Formulaire

Voir aussi...

- **Garantie loca-pass (aide au paiement des dettes de loyers et charges) (particuliers)**
-

Dépôt de garantie dans un contrat de location (particuliers)

Où s'adresser ?

Mairie
de Nargis

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F18490